

Nouvelles épreuves de langues pour le concours d'admission

Les épreuves écrites et orales de langues (anglais, allemand, arabe, chinois et espagnol) sont organisées dans la cadre de la Banque d'épreuves communes X – ENS – ESPCI. Nous proposons une évolution de ces épreuves pour s'adapter aux changements et à l'accélération des échanges internationaux. Plus que jamais, nous voulons signaler l'importance de maîtriser en profondeur l'usage des langues étrangères, écrit et oral, auprès de nos candidats.

1. Epreuves écrites

La nouvelle épreuve écrite de langue comprend deux sections.

(A) Une synthèse de documents rédigée dans la langue choisie à partir d'un dossier comprenant trois articles de 600 à 800 mots dans la langue choisie, ainsi qu'un document iconographique (images, tableaux, graphiques, statistiques), soit quatre documents au total. Sans paraphraser les documents proposés dans le dossier, le candidat réalisera une synthèse de celui-ci, en mettant clairement en valeur ses principaux enseignements et enjeux dans le contexte de l'aire géographique de la langue choisie, et en prenant soin de n'ajouter aucun commentaire personnel à sa composition.

Obligatoirement précédée d'un titre proposé par le candidat, la synthèse proposée devra comprendre entre 600 mots et 675 mots.

Les dossiers porteront sur l'actualité politique, culturelle, économique ou sociale au sein de l'aire géographique de la langue choisie. Aucune connaissance spécialisée ne sera nécessaire pour réaliser la synthèse. Pour préparer cette section de l'épreuve écrite de langue, il est conseillé aux candidats de suivre attentivement, pendant l'année du concours, les grandes problématiques qui font l'objet d'articles fréquents dans la presse générale rédigée dans la langue choisie.

(B) Un texte d'opinion rédigé dans la langue choisie. Un éditorial comprenant entre 400 et 500 mots, rédigé dans la langue choisie, et portant sur la même thématique que les quatre autres documents du dossier de synthèse proposé au titre de la section A de l'épreuve, sera proposé au candidat ; celui-ci réagira aux arguments exprimés dans cet éditorial, en rédigeant lui-même un texte d'opinion d'une longueur de 500 à 600 mots.

La durée totale de l'épreuve écrite de langue est de 4 heures.

2. Epreuves orales

La nouvelle épreuve orale de langue est organisée selon les modalités suivantes.

(A) Un extrait vidéo de 5 minutes environ dans la langue choisie, portant sur l'actualité, sera proposé au candidat qui en préparera un court résumé et un commentaire personnel. Pour ce faire, le candidat bénéficiera de 30 minutes de préparation.

(B) L'entretien durera 20 minutes et permettra d'apprécier la bonne compréhension du document proposé, ainsi que la précision de la langue, l'autonomie langagière et la qualité de la réflexion du candidat.

Les extraits vidéo proposés seront des documents journalistiques (extraits d'émissions télévisées, de débats, de bulletins d'information, et de documentaires). La durée totale de l'épreuve orale est de 50 minutes ; 30 minutes de préparation et 20 minutes d'entretien avec un jury composé de deux examinateurs.